



6 AVRIL 2024



RÉGIONALE D'ÉLEVAGE FAST ALSACE

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE
À LA SUITE DU CACS DU MATIN

JUGE :
MR PHILIPPE CLÉMENT

AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER
A.K.C - F.C.I



PASSAGE DU TAN & CONFIRMATION

📍 PARC DES EXPOSITIONS DE MULHOUSE (68)
FASTALSACE.SCHMITT@GMAIL.COM - CYNTHIA SCHMITT



BIOGANCE

PROGRAMME

08h00 - Accueil des exposants
Début des jugements après les jugements du CACS

JURY

M. PHILIPPE CLÉMENT

LE BIEN-ETRE ANIMAL

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC. Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles.

RESPONSABLE DU BEA :

Cynthia SCHMITT

DOTATIONS

La compagnie des Croquettes

- 1 coupe pour chaque meilleur
- 1 sac de croquette pour le BOB et BOS

Agria

- 1 thermomètre et 1 plaid pour les 3 meilleurs chien de la RE

Fast

1 flot pour chaque Meilleur

Isabelle Degradot

- 1 coupe pour chaque classé

Cynthia Schmitt & Marie Laure Devoille

- Sachet de friandise ou jouet pour chaque participant
- Tableau bois graver pour le coup de cœur déléguée
- Plaque ardoise gravée pour le coup de coeur déléguée
- Plaque ardoise gravé pour le meilleur classe travail
- Plaque ardoise gravee pour le meilleur espoir

TAN

- Coupe ou trophée offerte

- Tableau Signée Cristina Alexandrescu pour le Juge & pour le Bob

Tombola



FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

BULLETIN D'ADHESION 2024

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine, fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

NOUVELLE ADHESION

RENOUVELLEMENT D'ADHESION

N° ADHERENT

A COMPLETER PAR L'ADHERENT PRINCIPAL (en lettres capitales d'imprimerie svp)

M. Mme Date de naissance

NOM PRENOM

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone E-mail

Parrainé par (facultatif)

A COMPLETER EN CAS D'ADHESION COUPLE (uniquement pour toute personne vivant sous le même toit)

M. Mme Date de naissance

NOM PRENOM

Téléphone E-mail

Par la présente, je sollicite ma qualité de membre de l'association FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (F.A.S.T.). Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur de l'association et je reste en attente de validation de ma qualité de membre par le comité F.A.S.T. Ce n'est qu'après cette approbation que je recevrai ma carte de membre pour l'année civile en cours. Je certifie sincères et véritables les informations portées ci-dessus.

A Signature du ou des membres :

Le

TYPE DE MEMBRE	ADHESION UNIQUE	ADHESION COUPLE
Membre actif	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 35 € (30€ + 5€)
Membre bienfaiteur	<input type="checkbox"/> 75 €	<input type="checkbox"/> 87 € (75€ + 12€) ou plus
Tarif Eleveur, inscription portée	<input type="checkbox"/> 15 € (par chiot)	

Pour tout renseignement concernant une adhésion, veuillez contacter Mlle Cynthia Schmitt : fastalsace.schmitt@gmail.com

<input type="checkbox"/> Chèque Bancaire (à l'ordre de F.A.S.T.)	Votre bulletin est à adresser à Farid Lahreche 06 Cité du Colonel Fabien 95870 Bezons
<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Paypal (Paiement en ligne sécurisé)	

Politique de confidentialité du F.A.S.T. : les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le fichier mis en œuvre pour le suivi des adhérents est à usage exclusif de notre association et ne peut être vendu, donné ou échangé. En application des directives de la CNIL Loi 2018-493 du 20/06/2018, la Convention 108+ du 30/03/2023 et le RGPD du 26/07/2019, Art. 12, 13, 14, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire du F.A.S.T.



*Association régie par la loi du 1er juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique*

LE COMITÉ

PRÉSIDENT	Mr LAHRECHE Farid flahreche.fast@gmail.com
VICE-PRÉSIDENT	Mr DOLMEN Nicolas contactwips@gmail.com
SECRÉTAIRE	Mlle LE GALL Stéphanie slegall.fast@gmail.com
RESPONSABLE DES DÉLÉGATIONS	Mme LAHRECHE Amandine naissabyron@hotmail.fr
RESPONSABLE COMMISSION ÉLEVAGE	Mme LAHRECHE Amandine naissabyron@hotmail.fr
RESPONSABLE COMMISSION SANTÉ	Mlle CADIOU Annabelle fast.occitanie.cadiou@gmail.com
RESPONSABLE COMMISSION EXPOSITION	Mr DOLMEN Nicolas contactwips@gmail.com
RESPONSABLE COMMISSION JUGES	Mme LAHRECHE Amandine naissabyron@hotmail.fr
RESPONSABLE LITIGES	Mr LAHRECHE Farid flahreche.fast@gmail.com
RESPONSABLE UTILISATION	Mr LAHRECHE Farid flahreche.fast@gmail.com
RESPONSABLE COMMISSION HOMOLOGATIONS	Mr LAHRECHE Farid flahreche.fast@gmail.com
RESPONSABLE WEBMASTER – RESPONSABLE SITE	Mr LAHRECHE Farid flahreche.fast@gmail.com

Siège Social : 106 rue des Closiaux - F 92140 CLAMART

Adresse Présidence : 12 Avenue de la république 59282 Douchy les mines/



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

EXTRAIT DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS SCC POUR REGIONALE D'ELEVAGE

Article 1 : LIEU et DATE

Voir page 1

Article 2 : ARRIVEE et JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures 30. Les jugements commenceront à 10 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

Article 3 : LOGEMENT

Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

Article 4 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera à partir de 16 heures.

Article 5 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

Article 6 : TOILETTAGE

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Article 7 : PRESENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Article 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Article 9 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1^{ère} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (papier ou online)

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Baby, Puppy et Vétéran.

Article 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

CLASSE INTERMEDIAIRE : pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

CLASSE OUVERTE : pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL : pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (Photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

L'engagement en classe "travail" pour les disciplines olfactives CUN-CBG est autorisé pour la race American Staffordshire Terrier : Pistage F.H. niveau 1, Brevet pistage français, Brevet de recherche utilitaire, Sauvetage en décombres ou équivalent. Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu : soit un niveau pistage F.H. 1 - soit un brevet de pistage français - soit un brevet de recherche utilitaire.

CLASSE BABY (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations précisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle peut donner lieu à un classement et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de la race, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle peut donner lieu à un classement et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de la race, du jour...

CLASSE JEUNE (obligatoire) - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

CLASSE CHAMPION (obligatoire) - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

CLASSE VETERAN (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

CLASSE COUPLE (facultative) Pour deux chiens de même race, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

CLASSE PAIRE (facultative) Pour deux chiens de même race, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doive, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur

CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur

Autre catégorie : Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

Article 11 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du Club F.A.S.T. adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

Article 12 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

Article 13 : REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- Ceux refusés par le Service Vétérinaire
- Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

Article 14 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Article 15 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas réducteurs.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant **NE PEUT ETRE JUGE** - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvrière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif **TRES BON** (les chiens qualifiés **BON** ou **SUFFISANT** ne pourront prétendre à un classement).

Pour les classes **Baby** et **Puppy**, seuls pourront être classés les quatre meilleurs chiens ayant obtenu le qualificatif **TRES PROMETTEUR** (les chiens qualifiés **PROMETTEUR**, **ASSEZ PROMETTEUR** ne pourront prétendre à un classement).

Article 16 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

Article 17 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Article 18 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

Article 19 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

Article 20 : COUPE D'OREILLES

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

... la présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1er Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

Article 21 : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Article 22 : CONCOURS JEUNES PRESENTATEURS

Ne peuvent participer que les enfants âgés de 6 à 15 ans présentant un chien âgé au minimum de 4 mois, maximum 6 mois, vaccinés à jour y compris le vaccin antirabique. L'organisation ne prendra en compte que les enfants engagés avec une autorisation parentale complétée et signée.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

En s'engageant à cette manifestation, l'exposant déclare sincères et véritables les renseignements communiqués. Il accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition qu'il a reçu et dont il a pris connaissance. En conséquence, il exonère spécialement et entièrement l'Association organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à son chien ou causés par celui-ci à lui-même. Il certifie sur l'honneur que son chien et/ou son cheni ne sont pas, à sa connaissance, au jour où est signé son engagement, atteints de maladies contagieuses et s'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, l'exposant accepte d'ores et déjà de se voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de son chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Il reconnaît être responsable du bien-être du chien qu'il présente et s'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. L'exposant a bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à son encontre.

La présence de chiens et de chiots non engagés à la Régionale d'Élevage est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking de l'expo ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

F.A.S.T. TOP AMSTAFF

Règlement du Top Amstaff

Le **TOP AMSTAFF du Club F.A.S.T. est un classement annuel du meilleur American Staffordshire Terrier** (mâles et femelles confondus), qui se décline en 3 catégories :

- TOP AMSTAFF JEUNE
- TOP AMSTAFF ADULTE
- TOP AMSTAFF VETERAN

Les 3 vainqueurs se verront remettre un trophée, ainsi qu'un engagement offert lors de la Nationale d'Elevage de l'année et valable pour l'année suivante.

Chaque chien remplissant les conditions ci-dessous, se verra attribuer un nombre de points selon leurs résultats durant l'année en cours.

Pour être éligible à ce classement, il faudra obligatoirement remplir conditions suivantes :

- être adhérent au Club FAST et à jour de sa cotisation
- avoir fait pratiquer les tests ataxie, ALPP et dysplasie hanches et coudes sur le chien candidat
- que ce dernier soit identifié génétiquement (ADN)
- qu'il ait passé le TAN avec succès

Les expositions prises en compte sont :

- les REGIONALES D'ELEVAGE organisées par le club
- les SPECIALES DE RACES organisées dans le cadre des expositions nationales ou internationales en France
- la NATIONALE D'ELEVAGE du FAST

Les classes prises en compte :

- pour le TOP AMSTAFF JEUNE : la classe «Jeune»
- pour le TOP AMSTAFF ADULTE : les classes «Intermédiaire, Ouverte, Champion»
- pour le TOP AMSTAFF VETERAN : la classe «Vétéran»

Attribution des points de manière suivante :

– BEST IN SHOW (B.I.S.)	20 points	– 1er EXCELLENT	04 points
– MEILLEUR DU GROUPE 3 (BOG 3)	10 points	– 2 ^e EXCELLENT	03 points
– MEILLEUR DE RACE (BOB)	06 points	– 3 ^e EXCELLENT	02 points
– MEILLEUR DE SEXE OPPOSE (BOS)	04 points	– 4 ^e EXCELLENT	01 point
– CACS	04 points	– MEILLEUR JEUNE	04 points
– RCACS	02 points	– MEILLEUR VETERAN	04 points

Les mêmes résultats ci-dessus mentionnés mais obtenus en NE rapportent une majoration de 02 points, quelque soit la catégorie.

Exemple : 1^{er} Classe Ouverte avec CACS et MEILLEUR DE RACE (BOB) = 14 points (04 + 04 + 06) ; le même résultat en NE = 20 points (06 + 06 + 08)

L'attribution du qualificatif "Très bon", même classé, ne peut donner droit à l'obtention de points.

Le propriétaire du chien s'engage à envoyer au Responsable de la Commission des Expositions, pour une réception impérative avant le 15 janvier, tous les justificatifs nécessaires, à savoir :

- NOM du chien, N° LOF, date de naissance
- NOM du propriétaire
- DATES ET LIEUX des manifestations concernées
- COPIE des SLIPS DE JUGEMENT, des justificatifs des RECOMPENSES obtenues

Le Club F.A.S.T. ne pourra, en aucun cas, être désigné responsable en cas de dossier reçu incomplet, les résultats ne seront donc ni comptabilisés, ni publiés.

**Le responsable de la Commission Expositions
Nicolas DOLMEN**

Statistiques des chiens inscrits

3e GROUPE

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN.....	28
BABY MALES.....	De 1 à 1..... 1
PUPPY MALES.....	De 2 à 3..... 2
JEUNE MALES.....	De 4 à 5..... 2
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 6 à 6..... 1
OUVERTE MALES.....	De 7 à 8..... 2
CHAMPION MALES.....	De 9 à 10..... 2
VETERAN MALES.....	De 11 à 11..... 1
PUPPY FEMELLES.....	De 12 à 12..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 13 à 15..... 3
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 16 à 18..... 3
OUVERTE FEMELLES.....	De 19 à 23..... 5
TRAVAIL FEMELLES.....	De 24 à 24..... 1
CHAMPION FEMELLES.....	De 25 à 26..... 2
VETERAN FEMELLES.....	De 27 à 28..... 2

Soit 28 chiens inscrits pour 14 races dans le 3e Groupe

Soit 28 chiens inscrits pour 14 classes à l'exposition de R.E. American Staffordshire - Mulhouse (68)

JURY

M. CLEMENT Philippe (28)

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

CLASSE BABY Mâles : 1	CLASSE PUPPY Mâles : 2
CLASSE JEUNE Mâles : 2	CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 1
CLASSE OUVERTE Mâles : 2	CLASSE CHAMPION Mâles : 2
CLASSE VETERAN Mâles : 1	CLASSE PUPPY Femelles : 1
CLASSE JEUNE Femelles : 3	CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 3
CLASSE OUVERTE Femelles : 5	CLASSE TRAVAIL Femelles : 1
CLASSE CHAMPION Femelles : 2	CLASSE VETERAN Femelles : 2

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

CLASSE BABY MALES - JUGE M. CLEMENT Philippe

- PROMETTEUR **1** **UBIWAN BLACK KING REVENGE OF THE GLADIATOR'S**
LOF : 162478 Tat : 250269610906907 né le 31/10/2023 (O'DOVIZIOSO DIT IRON X RAVENQUEEN TKS LOBOWTOWNWILLY DEI GLADIATORI D'ORO) Prod. Mlle DIVE Morgane Prop. Mlle DIVE Morgane

CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. CLEMENT Philippe

- TRES PROMETTEUR **2** **ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY**
HR : 15739 SF Tat : 191035000185162 né le 24/08/2023 (SERENDIPITY'S GREAT HUNTER FROM ROCK X ARIETTA AIRFIRE) Prod. M. MATEJ MATIC TIHOMIL Prop. M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane
Meilleur Puppy

- TRES PROMETTEUR **3** **UPPERCUT OF BLUE FAWN DIAMOND**
LOF : 161181 Tat : 250269699640676 né le 11/07/2023 (ULTIMATE TRUTH SECRET BLACK LEGEND X LET-ME-IMPRESS BLUE FAWN DIAMOND) Prod. Mlle WURTZ Sandrine Prop. Mme HUGON Christelle

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. CLEMENT Philippe

- 2e EXCELLENT **4** **THANOS AMERICAN BLACK LEGION**
LOF : 159086 Tat : 250269591314519 né le 23/12/2022 (SANDOR AMERICAN BLACK LEGION X DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE) Prod. M. GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

- 1er EXCELLENT **5** **UNCHAIN THE THUNDER DU DOMAINE DE KHEOPS**
LOF : 161220 Tat : 250269610810493 né le 18/05/2023 (JB CAPTAIN AMERICA CANOSSA X LADY BEAUTY MAJESTIC DU DOMAINE DE KHEOPS) Prod. Mlle GORLIEZ Aurélie Prop. Mlle GORLIEZ Aurélie

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. CLEMENT Philippe

- 1er EXCELLENT **6** **OLD PARRY'S TOMAHAWK'S BILL-OF-PECAN**
LOS : 794176 Tat : 250269699587098 né le 05/05/2022 (GATLING'S DIGGER DON'T LOOK BACK X OLD PARRY'S PRECIOUS PECAN PIE) Prod. Mme SCHMITT Cynthia Prop. Mme WALDER Mirjam

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. CLEMENT Philippe

- 1er EXCELLENT **7** **NICKEL CHROME DE L'AME DE HAKA**
LOF : 116171/13296 Tat : 250269606966986 né le 30/09/2017 (BLUE RISING STAR IMMORTAL FANTASY X GOTHICA DES NUITS D'ODYSSEE) Prod. Mme M. DISS Julie / TIEN MI TIEE Prop. Mlle DISS Julie

- 2e EXCELLENT **8** **SILVER SHADOW DU PARADIS D'EOLE**
LOF : 148049 Tat : 250269802915705 né le 21/05/2021 (LAZZARO DE LA MAISON D'ESTE X NYMERIA SAND DU PARADIS D'EOLE) Prod. Mme HELLER Françoise Prop. Mme CASPAR Emilie

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. CLEMENT Philippe

- ABSENT **9** **OLD PARRY'S TRACK'S MEMORY-OF-SCHALLER'S**
LOF : 155440/14555 Tat : 250269699587077 né le 05/05/2022 (GATLING'S DIGGER DON'T LOOK BACK X OLD PARRY'S PRECIOUS PECAN PIE) Prod. Mme SCHMITT Cynthia Prop. M. LAHRECHE Farid

- 1er EXCELLENT **10** **RAGNAR AMERICAN BLACK LEGION**
LOF : 143777/13932 Tat : 250268743489980 né le 10/11/2020 (KARBALLIDO STAFFS MAMBO GOLDEN LEGEND X FRENCH CHALLENGER LESPERANZA) Prod. M. Mlle GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle Prop. Mme DEGRADOT Isabelle
Meilleur de sexe Opposé

CLASSE VETERAN MALES - JUGE M. CLEMENT Philippe1er EXCELLENT **11** **VULCAIN'S CANAILLE IX BRUMEUX REFLETS DE CREPUSCULE**

LOF : 075632/09424 Tat : 250268730193650 né le 26/04/2013 (VULCAIN'S CANAILLE ES MANHATTAN ENIGMATIC'S SHAMANS X VULCAIN'S CANAILLE DIZZY LIZZY MILKIWY)
 Prod. Mlle CARLIN Laetitia Prop. Mme CARLIN Laetitia

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. CLEMENT PhilippeABSENT **12** **UNIVERSAL LOVE BLUE FAWN DIAMOND**

LOF : 161184 Tat : 250269699645413 née le 11/07/2023 (ULTIMATE TRUTH SECRET BLACK LEGEND X BIS CH LET ME IMPRESS BLUE FAWN DIAMOND) Prod. Mme WURTZ Sandrine
 Prop. Mme BLANCHARD Sandrine

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. CLEMENT Philippe1er EXCELLENT **13** **THUNDER-OF-LOVE BY AMERICAN BLACK LEGION**

LOF : 159089 Tat : 250269591314574 née le 23/12/2022 (SANDOR AMERICAN BLACK LEGION X DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE) Prod. M. Mme GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

Meilleur Jeune

3e EXCELLENT **14** **TIKVA STREET LEGEND STAFF**

LOF : 158108 Tat : 250269610503770 née le 22/10/2022 (NITRO BLAST ON FIRE DU TEMPLE DE GAIA X POOH IS MY WINNIE STREET LEGEND STAFF) Prod. Mme VRIGNAUD Allison
 Prop. Mme LAMBOLEZ Lyudmyla

2e EXCELLENT **15** **URKA BONE THUG AND AMSTAFFORDSHIRE**

LOF : 159686 Tat : 250269610684847 née le 11/02/2023 (LEGEND OF DREAMS STANLEY X SHEILA OF ISS ARENA) Prod. M. LEFEVRE Régis Prop. M. LEFEVRE Régis

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. CLEMENT Philippe3e EXCELLENT **16** **OLD PARRY'S TAKE A BOW TO PECAN**

LOF : 155435 Tat : 250269699587040 née le 05/05/2022 (GATLING'S DIGGER DON'T LOOK BACK X OLD PARRY'S PRECIOUS PECAN PIE) Prod. Mme SCHMITT Cynthia Prop. M. WEISS Pierre

1er EXCELLENT **17** **THORESTEEL TIANA DANCE WITH THE DEVIL**

LOF : 158420 Tat : 250269610464709 née le 24/09/2022 ((CH) MOONRISING DANCE WITH THE DEVIL X THORESTEEL ROYAL BRIDGET BOLD BEAUTIFUL) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane

2e EXCELLENT **18** **TIA AMERICAN BLACK LEGION**

LOF : 158088 Tat : 250269591134935 née le 28/10/2022 (DARK COSA NOSTRA IMPERO X NOUMEA AMERICAN BLACK LEGION) Prod. M. Mme GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. CLEMENT Philippe2e EXCELLENT **19** **N'OUBLIE JAMAIS DE L'AME DE HAKA**

LOF : 116178/15830 Tat : 250269606972633 née le 30/09/2017 (BLUE RISING STAR IMMORTAL FANTASY X GOTHICA DES NUITS D'ODYSSEE) Prod. Mme M. DISS Julie / TIEN MI TIEE Prop. Mlle DISS Julie

ABSENT **20** **PERFECT JEWEL BLUE FAWN DIAMOND**

LOF : 136582/18266 Tat : 250269811585640 née le 17/12/2019 (ORKO-OF BLUE FAWN DIAMOND X MYSTIC SHAKTI'S DREAM FOR BLUE FAWN DIAMOND) Prod. Mme WURTZ Sandrine Prop. Mme BLANCHARD Sandrine

4e TRES BON **21** **RAVENQUEEN TKS LOBOTOWNWILLY DEI GLADIATORI D'ORO**

LOF : 140782/17991 Tat : 250269802878143 née le 30/06/2020 (LOBOTOWN WILLYNWOOD SIPPING WHISKEY OUT THE BOTTLE X NORTH CHICOPEE DEI GLADIATORI D'ORO) Prod. M. PINTUS Alexandre Prop. Mlle DIVE Morgane

3e EXCELLENT **22** THORESTEEL THE STANDOUT TISHA

LOF : 155882 Tat : 250269610318816 née le 19/04/2022 ((CH) CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS X THORESTEEL PASTEL MIDNIGHT 'LOVE) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane

1er EXCELLENT **23** VULCAIN'S CANAILLE SR PITCHOUNE BABYDOLL'Z

LOF : 148236/18565 Tat : 250269608952748 née le 31/05/2021 (VULCAIN'S CANAILLE MP MCJINGLES ZOULOU ROMEO X VULCAIN'S CANAILLE MJ ZEBRURE FELINE OMBREE) Prod. Mme CARLIN Laetitia Prop. Mme CARLIN Laetitia

CLASSE TRAVAIL FEMELLES - JUGE M. CLEMENT Philippe1er EXCELLENT **24** SMILEY POP DU PARADIS D'EOLE

LOF : 148052/19031 Tat : 250269802916473 née le 21/05/2021 (LAZZARO DE LA MAISON D'ESTE X NYMERIA SAND DU PARADIS D'EOLE) Prod. Mme HELLER Françoise Prop. Mlle HELLER Françoise

CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. CLEMENT Philippe1er EXCELLENT **25** DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE**Meilleur de Race**

LOF : 122330/16644 Tat : 250268712723879 née le 09/05/2018 ((CH) KARBALLIDO STAFFS MAMBO GOLDEN LEGEND X DREAMCLASS IMNE OF GLORY HEART) Prod. Mme MEZQUIDA Catherine Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

2e EXCELLENT **26** THORESTEEL STAR'S BORN TO LOVE STAFFORD

LOF : 146910 Tat : 250268723140601 née le 05/03/2021 (MISSNAR'S FOLLOW ME X GRINKI'S PARIS GO TO THORESTEEL) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. Mme POTHIN Mathieu et Christina

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. CLEMENT Philippe1er EXCELLENT **27** I'M SUMMER HAZE DU DOMAINE DE KHEOPS**Meilleur Vétéran**

LOF : 077747/13215 Tat : 250268711002687 née le 20/05/2013 ((CH) CISKO PASSIONA STAFF X (CH) BRUME-D'ETE DU DOMAINE DE ZEUS) Prod. Mlle GORLIEZ Aurélie Prop. Mlle GORLIEZ Aurélie

ABSENT

28 LOLA DE L'EMPREINTE DE L'ESPOIR

LOF : 093330/13428 Tat : 250269606424307 née le 26/05/2015 (INDIANA DE L'EMPREINTE DE L'ESPOIR X GHOST GIRL DE L'EMPREINTE DE L'ESPOIR) Prod. M. COUDOURET Steven Prop. Mme DEVOILLE Marie-Laure

Liste des exposants
R.E. American Staffordshire - Mulhouse (68) samedi 06 avril 2024

B

BLANCHARD Sandrine () 12-20

C

CARLIN Laetitia 2643, route de Tours 73200 ALBERTVILLE 11-23

CASPAR Emilie () 8

D

DEGRADOT Isabelle 7, rue de la Mairie 25640 FLAGEY RIGNEY 4-10-13-18-25

DEVOILLE Marie-Laure 25 A, rue du Moulin 70400 FRAHIER ET CHATEBIER 28

DISS Julie 55, Rue Principale 68390 BALDERSHEIM 7-19

DIVE Morgane 1, la Ferrière 70310 AMONT ET EFFRENEY 1-21

G

GORLIEZ Aurélie 910, chemin des Croix 38260 LE MOTTIER 5-27

GUILLEMOT Christopher et Océane () 2-17-22

H

HELLER Françoise () 24

HUGON Christelle () 3

L

LAHRECHE Farid () 9

LAMBOLEZ Lyudmyla () 14

LEFEVRE Régis () 15

P

POTHIN Mathieu et Christina 2, rue des Charmottes 70100 AUVET ET LA CHAPELOTTE 26

W

WALDER Mirjam () 6

WEISS Pierre () 16